

PROCES VERBAL DU 9 JUILLET 2025

Le quorum n'ayant pas été éteint le 30 juin 2025, le Comité Syndical a été convoqué le 9 juillet 2025.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de délibérer sur la PREAD. Les Membres acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

- **Election d'un secrétaire de séance,**

Monsieur Ampe a été nommé secrétaire de séance.

- **Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2025,**

Les Délégués ont approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la précédente réunion.

- **Résultat de la CAO concernant le marché de collecte à compter du 1^{er} janvier 2026,**

Monsieur le Président présente au Comité Syndical du choix retenu par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 22 mai dernier concernant le marché public de collecte des déchets ménagers et assimilés en apport volontaire et porte-à-porte. Ce marché a été attribué à SHERE sur l'offre de base.

Les Membres ont entériné, à l'unanimité, le choix de la CAO et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant au marché

- **Développement de la collecte en porte-à-porte et autorisation de lancer les consultations et marchés se rapportant à cette prestation,**

Lors des différentes réunions de la CAO et du Bureau, une étude de faisabilité a été présentée aux Membres sur la régie de la collecte en porte-à-porte (qui était une option dans le marché public).

Les Délégués sont favorables que cette prestation soit réalisée par les services du Syndicat et serait mise en application à compter du 1^{er} janvier prochain.

Cette nouvelle organisation nécessite l'acquisition de véhicules de collecte et Monsieur le Président propose que l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) se charge de l'acquisition des véhicules et le Syndicat reprendra les contrats de travail des salariés transférés sur cette partie de collecte porte-à-porte de SUEZ.

-Monsieur Michel Flandin demande s'il existe un système de prime pour les chauffeurs.

-Monsieur Verney lui répond qu'avec la participation du Centre de Gestion de l'Orne, un travail sur la rémunération est engagé car il faut intégrer du personnel du privé dans une structure publique qui n'est pas soumise aux mêmes critères de rémunérations et avantages.

-Monsieur Blutel s'interroge sur le fait que ce personnel soit titularisé.

-Monsieur Verney rappelle que l'intégration du personnel SUEZ se fait en étroite collaboration avec le CdG.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- Entérine le choix de la CAO,
- Autorise le Président à missionner l'UGAP pour l'acquisition des véhicules,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires pour mettre en place cette prestation à compter du 1^{er} janvier 2026,
- Solliciter les établissements bancaires pour le financement de ces nouvelles prestations,
- Autorise le Président à recruter le personnel nécessaire pour la réalisation de cette prestation en porte-à-porte, à solliciter le CST du CdG61 et à proposer et négocier pour les futurs contrats pour l'intégration des agents de SUEZ.

- **Création d'une Prime de Responsabilité des Emplois administratifs de Direction**

Cette prestation de collecte en porte élargie encore le champ de prestation en incluant et développer après les régies suivantes :

- Gestion de la plate-forme de déchets végétaux et vente de compost normé
- Gestion du quai de transfert
- Gestion du compostage collectif
- Collecte des incivilités

Projet de régie à venir :

- Broyage de Déchets Végétaux
- Transfert des déchets
- Mise en place et retrait de conteneurs
- Réparation de conteneurs,

Pour ces évolutions passées et futures, le Président souhaite la mise en place d'une Prime de Responsabilité des Emplois Administratifs de Direction (PREAD) spécifique associée aux postes d'emploi fonctionnel de direction. Elle est conçue pour compenser les responsabilités accrues et les défis uniques de ces positions.

-Madame El Khalédi et Monsieur Cailly soulignent que le Directeur est engagé, disponible et relèvera le défi sans difficulté.

-Monsieur Vernay ajoute que cette prime respecte les montants inscrits au BP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- décide de créer une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,
- précise que la prime de responsabilité est fixée à 15 % maximum du traitement brut de l'agent à compter du 1^{er} juillet 2025,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

- **Point sur les autres marchés en cours,**

Monsieur le Président fait part au Comité que le marché de tri du monoflux devra être relancé. Actuellement, l'attributaire de ce marché est VALORPOLE 72 et prendra fin au 31/12/2025. Une consultation pour une assistance à maîtrise d'œuvre a été lancée par la CAO pour assister le Syndicat dans l'analyse des offres.

-Monsieur Michel Flandin demande s'il serait possible de visiter un centre de tri.

-Monsieur Verney lui répond qu'il est tout à fait possible d'organiser ce genre de visite.

Le Comité Syndicat, à l'unanimité, autorise le Président à lancer le renouvellement du marché de tri.

- **Vente de conteneurs semi-enterrés,**

Monsieur le Président fait part aux Délégués de la vente ponctuelle de conteneurs semi-enterrés sur le stock actuel pour des communes et de facturer de la façon suivante : 1 conteneur semi-enterré : 2 842 € HT soit 3 410,40 € TTC et le prix du couvercle spécifique monoflux et verre : 1 022,50 € HT soit 1 227 € TTC.

Monsieur le Président fait part aux Délégués de la vente ponctuelle de conteneurs semi-enterrés aux privés locaux : uniquement le conteneur (sans tambour, sans signalétique) : 4 050 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, entérine le détail de facture des différents équipements pour des communes et les privés locaux sur le stock actuel du Syndicat.

- **Questions diverses**

Monsieur Debray informe les Délégués que le système de caméras est dissuasif, les gens se sentent épiés donc respectent le lieu de dépôt.

Monsieur Michel Flandin demande ce qui s'est passé à la déchèterie de L'Aigle.

Monsieur Verney informe les Membres qu'il y a eu un feu en raison des fortes chaleurs sur la plate-forme de compostage. Notre Directeur est constamment à Colonard pour surveiller les andains et les faire arroser en préventif.

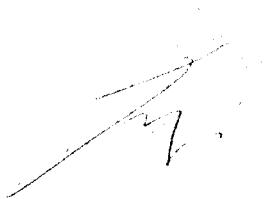
Madame Legrand demande s'il y a eu une augmentation de fréquentation en d
Monsieur Verney lui répond que le SMIRTOM de l'Aigle nous avait inf
exceptionnel, le SMIRTOM du Perche Ornaïs acceptait quelques usagers
Tourouvre. Cela n'a pas engendré sur surplus de tonnages.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 061-256102153-20251215-PV07092025-DE

Monsieur Blutel demande ou en est l'avancement du projet des panneaux photovoltaïques de Colonard.
Monsieur Verney l'informe qu'une demande de permis complémentaire est en cours mais ne freine pas pour autant
les travaux.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité ce procès-verbal.

Le Président
Guy Verney



Le secrétaire de séance
Francis Bérard

